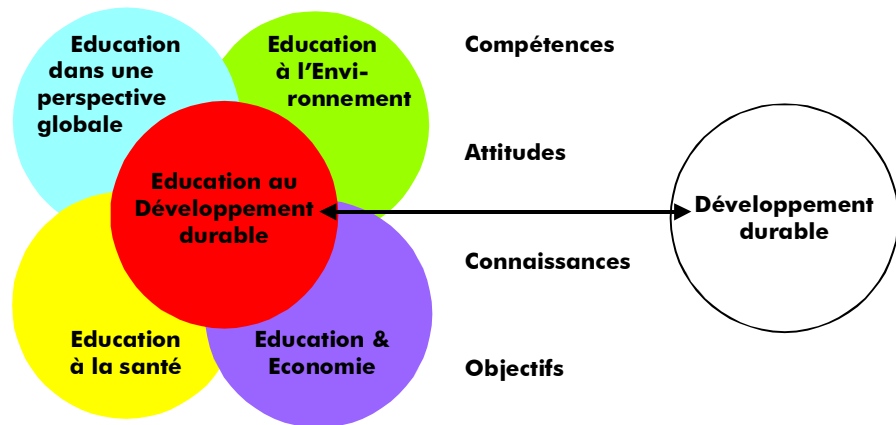


Schéma



Education à l'Environnement et Education au Développement Durable

Position de la FEE/SUB



Education à l'Environnement (EE) et Education au Développement Durable (EDD)

A. L'éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement est un axe de l'EDD et contribue à la compréhension des objectifs et enjeux du développement durable. Son rôle est de promouvoir et valoriser des compétences et des comportements responsables qui permettent aux actuels et futurs citoyens de mieux comprendre l'impact de leur action sur l'environnement et les interrelations entre les sociétés et leurs milieux de vie.

B. Le développement durable

Le développement durable est le projet d'une société nouvelle qui veut assurer à long terme une croissance économique raisonnée tout en privilégiant un traitement social équitable, solidaire et la préservation de notre environnement. Pour y parvenir, il veut favoriser le partenariat et la prise de décisions communes (gagnant-gagnant) entre les différents acteurs de notre société, induire des réflexions sur les valeurs et les comportements individuels et collectifs des citoyens, et ce tant sur un plan local que global.

C. L'éducation au développement durable

Des domaines transversaux comme l'EE, l'éducation dans une perspective globale (EPG) et l'éducation à la santé (ES) sont des contributions vers un développement durable. Si leurs objectifs sont réciproquement approuvés et les contenus coordonnés et mis en réseau, ces domaines deviennent les composantes d'une EDD. L'EDD doit développer des connaissances et des pratiques qui permettent de s'interroger sur les liens entre les choix individuels, leurs impacts et leurs conséquences collectives, ici ou ailleurs. Pour y parvenir, elle s'appuie sur les compétences communes et spécifiques développées par les différents acteurs et partenaires éducatifs.

D. Mise en œuvre de l'Education au Développement Durable (EDD)

L'EDD développe l'approche concrète par problème afin que chaque acteur y trouve du sens.

Dans la pratique, l'EDD fait partie de l'Agenda 21, tel que défini par l'ONU, qui est un moyen de mettre l'EDD en œuvre à différents niveaux (état, collectivité publique, école).

L'UNESCO coordonne la décennie de l'ONU afin de favoriser la mise en œuvre de l'EDD.

En Suisse, la CDIP cite dans son point 19 les domaines EE, EPG, ES comme contributions vers un DD. Le lien à l'économie doit être intégré.

HarmoS et PECARO, en Suisse romande, devraient contribuer à l'intégration des principes et valeurs de l'EDD dans les plans d'étude.

E. La place de la FEE

La FEE apporte ses compétences en EE pour développer l'EDD. Elle veille à l'introduction des paramètres du DD par les acteurs de l'EE et des paramètres de l'EE par les acteurs de l'EDD.